

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Aberdeen Standard SICAV I - Emerging Markets Infrastructure Equity Fund A Acc Hedged EUR - LU0523223328

Un compartiment de Aberdeen Standard SICAV I qui est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est la Société de gestion.

### Objectifs et politique d'investissement

Dans le but de parvenir à combiner revenus et croissance en investissant principalement dans des titres d'entreprises actives dans le secteur des infrastructures et/ou réalisant la plupart de leurs activités sur les marchés émergents. Elles incluent l'énergie et la distribution électrique, l'ingénierie et la construction, les installations électriques, les services de l'environnement, les matériaux, la promotion immobilière, les transports et équipements techniques, ou dans des sociétés qui fournissent le financement de ces activités. Ce sont typiquement des pays dont les économies sont toujours en voie de développement.

Les classes d'actions couvertes ont pour objectif de vous fournir un rendement qui soit aussi proche que possible des performances de base de la devise d'un Fond, en réduisant l'effet des variations du taux de change entre la monnaie de base du Fonds et la monnaie de la catégorie d'actions. Ce risque de change n'est pas lié aux positions de la monnaie dans le portefeuille de placement du Fonds et pourrait par conséquent avoir un impact sur votre rendement. De plus, il est important de noter que les techniques utilisées dans cette catégorie d'actions ont des coûts d'opération qui réduiront la valeur de votre investissement.

Recommandation: Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cinq ans.

Le Fonds est géré activement dans le cadre de son objectif et n'est pas limité par un indice de référence.

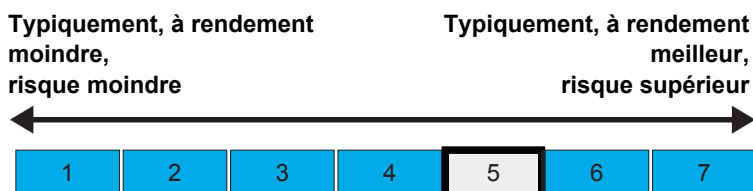
En règle générale, vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds tout jour ouvré au Luxembourg jusqu'à 13h00 CET. Veuillez consulter le site [www.aberdeenstandard.com](http://www.aberdeenstandard.com) pour connaître les jours fermés aux transactions.

Les revenus provenant des investissements dans le Fonds seront capitalisés dans la valeur de vos actions.

Des informations complémentaires sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds sont disponibles dans le Prospectus du Fonds.

### Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.



- Ce Fonds est classé en catégorie 5 parce que les fonds de ce type ont connu des hausses et des baisses moyennes de leur valeur, dans le passé.
- Veuillez noter que même la catégorie de risque la plus basse peut vous faire perdre de l'argent et que des circonstances de marché extrêmes peuvent vous occasionner des pertes sévères dans tous les cas. L'indicateur ne prend pas en compte les risques suivants d'investissement dans ce Fonds:
  - Les obligations sont affectées par les changements des taux d'intérêts, l'inflation et une baisse de la solvabilité de l'émetteur de l'obligation. Les obligations qui produisent d'habitude un niveau de revenus plus élevé comportent également un risque accru élevé puisqu'il est possible que les émetteurs ne soient pas en mesure de verser les revenus des obligations comme promis ou ne parviennent pas à rembourser le montant du capital utilisé pour acheter l'obligation.
  - Les obligations convertibles contingentes peuvent être converties automatiquement en actions ou être réduites si la solidité financière de l'émetteur diminue d'une manière déterminée. Cela peut aboutir à des pertes substantielles ou totales de la valeur de l'obligation.
- Le Fonds peut investir, à titre direct ou indirect, sur les marchés des valeurs mobilières chinoises par l'intermédiaire de divers circuits, dont le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou d'autres moyens connexes acceptables de négoce et de règlement des titres et le Fonds peut rencontrer des difficultés ou retards dans le cadre de la justification de la propriété des titres chinois ou de l'exécution de ses droits, sachant que les principes juridiques et réglementaires applicables sont très différents à Shanghai et Hong Kong. L'utilisation de ces canaux présente donc des risques supplémentaires tels que décrits plus en détails dans le Prospectus du Fonds sous la rubrique « Investir en Chine ».
- Le Fonds peut investir dans des sociétés par le biais d'une structure juridique nationale (par exemple, une entité à détenteurs de droits variables ou « EDDV »), afin d'avoir accès aux industries soumises à des restrictions en matière de propriété étrangère. Les modifications du cadre juridique et réglementaire risquent de nuire aux investissements dans ces structures.

## Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

### Frais prélevés sur le Fonds sur une année

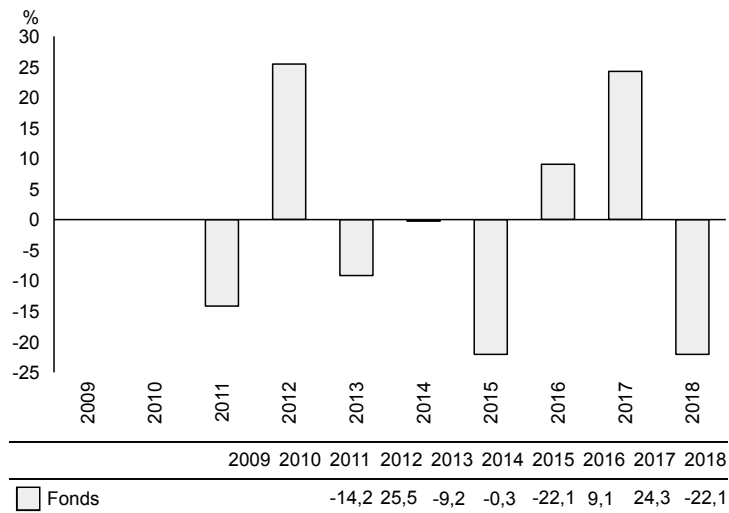
Frais courants	2,06%
----------------	-------

### Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 1,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Une estimation est utilisée dans le but de fournir le montant qui sera très probablement facturé. Le rapport annuel des OPCVM pour chaque exercice inclura les détails concernant les frais appliqués exacts.
- Quant aux frais d'entrée, ces frais peuvent également être appliqués aux échanges.
- Quant aux frais de transfert, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être appliqué d'après les conditions du Prospectus. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais : vous devriez en parler à votre conseiller financier. Pour de plus amples informations à propos des frais, veuillez consulter le Prospectus du Fonds. Le chiffre représente les frais courants au 31/12/2018.

## Performances passées



- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 26/11/2010.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 26/11/2010.
- Les performances sont calculées en EUR.
- Les performances se fondent sur la valeur nette de l'actif du Fonds à la fin de chaque année, déduction faite des frais annuels à l'exception de tous frais initiaux.

## Informations pratiques

• Ce document décrit seulement une catégorie d'actions et d'autres catégories d'actions sont disponibles. Les investisseurs peuvent transférer leur investissement dans un autre compartiment de Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le Prospectus du Fonds pour obtenir des informations complémentaires. •Des informations complémentaires sont disponibles, gratuitement à propos du Fonds, y compris son Prospectus\* et les derniers rapports annuels et semestriels\*\*, auprès de Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. ('ASI Lux'), 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone: (+352) 46 40 10 820. Email: aberdeen.global@aberdeenstandard.com. D'autres informations pratiques, y compris les valeurs liquidatives actuelles des actions pour le Fonds, sont disponibles sur [www.aberdeenstandard.com](http://www.aberdeenstandard.com). •Aberdeen Standard SICAV I offre une gamme de fonds ayant des objectifs d'investissement diversifiés. Le Prospectus, les Rapports annuels et semestriels couvrent tous les fonds compris dans Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I constitue une seule entité légale, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce compartiment. •Le Dépositaire et l'Administrateur du Fonds est BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg. •La législation fiscale de Luxembourg peut avoir un effet sur votre situation fiscale personnelle. •La responsabilité de ASI Lux ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds. •Ce Fonds est agréé à Luxembourg et réglementé par la CSSF. ASI Lux est agréée à Luxembourg et réglementée par la CSSF. •L'agent payeur et représentant en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur, le Mémoire de l'Association, les rapports annuels et intermédiaires peuvent être obtenus gratuitement par l'intermédiaire du représentant. •Les détails de la politique de rémunération mise à jour en vertu de la Directive OPCVM V, y compris, sans limitation, une description de la méthode de calcul des rémunérations et avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, y compris la composition du Comité de rémunération, sont disponibles sur [www.aberdeenstandard.com](http://www.aberdeenstandard.com) sous «Documentation» et une version papier sera tenue à disposition sans frais sur demande auprès de la Société de gestion. •\*Disponibles en anglais, français, allemand, italien et espagnol, \*\*Disponibles en français et en anglais.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2019.